



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'APINAC

05 mai 2022

Les membres du conseil municipal se sont réunis le 05 mai 2022, à 20h30, à la mairie, sous la présidence du maire, Simone Christin-Lafond.

Présents :

Marie Claire BARCOUDAT, Jean BRANSIET, Alain CHAZAL, Simone CHRISTIN-LAFOND, Sylvie COUVREUR, Alcide CROS, Joseph GAGNAIRE, Jérôme MAY, René SUCHET

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 9

Représentée : Séverine JASSERAND

Excusée : Séverine JASSERAND

Votants : 10

Secrétaire de séance : Sylvie Couvreur

Madame la maire constate que le quorum est atteint. Elle ouvre la séance et soumet aux membres du conseil municipal l'approbation du compte rendu de la réunion du 17 mars 2022. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Elle informe le conseil municipal de la démission de madame Leatitia CLAVIER de sa fonction de conseillère municipale pour des raisons familiales et professionnelles. Cette démission est acceptée par madame la maire et monsieur le sous-préfet.

1. Rapport d'activité et projets de la bibliothèque municipale

Christine Romeyer, référente de la bibliothèque, présente en détail le rapport d'activité 2021 de la bibliothèque municipale. Il est à noter une fréquentation en hausse avec une moyenne de 18 usagers par semaine et 155 personnes ayant assisté aux animations de l'été. Les documents accessibles sont au nombre de 700 livres en fond propre et 1200 prêts de différentes natures.

L'équipe prévoit de poursuivre ses animations familiales lors des vacances scolaires ainsi que les « vendredis de l'été ».

Marie-Hélène Goutant-Rivière, bénévole, présente le projet d'accueillir un spectacle en patois des « amis du patois vellave » le dimanche 5 mars 2023.

La municipalité salue et remercie les bénévoles pour leur investissement dans la vie de la bibliothèque et du village. Leurs projets seront soutenus par la commune.

2. Présentation du rapport d'activité 2021 de Loire Forez Agglomération

Madame la maire présente le rapport d'activité de la communauté d'agglomération que le président doit adresser chaque année au maire de chaque commune membre.

Ce document retrace l'action et la situation financière de Loire Forez Agglomération pour l'année 2021. C'est une vision synthétique et concrète de ce qui a été entrepris et réalisé tout au long de cette année. Madame la maire donne lecture des grandes lignes de ce rapport et le met à disposition des membres du conseil municipal. Chacun peut le retrouver sur le site internet de Loire Forez agglomération avec le [lien Feuilletez le rapport d'activité 2021 - Loire Forez Agglomération.](#)

3. Participation aux frais de scolarité à l'école primaire Saint Joseph de Saint-Bonnet-Le-Château

Madame la maire rappelle au conseil municipal la convention passée le 4 septembre 2009 entre la commune d'Apinac et l'école privée sous contrat Saint Joseph pour la participation au financement des dépenses de fonctionnement correspondant aux élèves des classes élémentaires et maternelles domiciliés sur la commune d'Apinac.

Le montant de cette indemnité est basé sur les coûts de l'école publique d'Estivareilles, école de rattachement de la commune d'Apinac. Depuis cette année l'école précise ce qui relève du fonctionnement d'une part et de la demi-pension d'autre part. Le coût forfaitaire de la scolarité est de 611,95 € par élève, le coût forfaitaire de la cantine est de 190,40 € par élève.

Pour l'année 2021/2022, les trois élèves concernés sont demi-pensionnaires ; le montant total de la participation aux frais de scolarité s'élève ainsi à 2 407,05 € (3 x 611,95+3x190,40).

Madame la maire propose d'approuver le montant de la participation financière à l'école Saint Joseph. La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. Gestion budgétaire : mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023 (en remplacement de M14)

En application de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), les collectivités territoriales peuvent, par délibération de l'assemblée délibérante, choisir d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 applicables aux métropoles. Destinée à être généralisée, la nomenclature M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales d'ici au 1er janvier 2024. Le budget M57 est ainsi voté soit par nature, soit par fonction ce qui permet de disposer de plus de souplesse en matière de gestion et de suivi budgétaire. Les communes de moins de 3 500 habitants peuvent appliquer la nomenclature M57 abrégée.

Madame la maire propose d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57, pour le budget principal de la commune d'Apinac et le budget du CCAS, à compter du 1er janvier 2023 en optant pour le recours à la nomenclature M57 simplifiée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la mise en place de la nomenclature M57 abrégée à compter du 1er janvier 2023.

5. Demande de subvention auprès de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour la création d'un plateau multisports

Madame la maire rappelle le projet de création d'un plateau multisport qui a donné lieu à une demande de subvention auprès de l'État (DETR) dont le plan de financement inclut une demande de financement de la Région. Ce plateau multisports a vocation à compléter l'offre déjà en place avec le jardin public et le terrain de boules. Deux possibilités sont retenues pour son futur emplacement qui reste à déterminer, près du jardin public ou près du stade. Cet équipement servira aussi au centre d'accueil permanent qui accueille des jeunes tout au long de l'année sur son site (accueil de loisir à la journée, classes vertes, colonies, stage BAFA...).

Les modalités de financement des projets des communes ayant été précisées par le président de la région, la commune sollicite une subvention dans le cadre du bonus ruralité pour la création d'un plateau multisports d'un montant de 15 956 € soit 20% du montant total estimé à 79 781,14 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette demande de subvention auprès de la région.

6. Approbation du devis de Loire Forez Agglomération pour le financement de l'étude concernant les travaux de rénovation de la place de l'église

Madame la maire expose à l'assemblée délibérante qu'elle a sollicité une mise à disposition du bureau d'étude de Loire Forez Agglomération concernant l'aménagement de la place de la mairie. Le temps estimé pour réaliser une mission complète de maîtrise d'œuvre est de 150 heures.

Celle-ci est décomposée comme suit :

- Une phase conception : diagnostic, état des lieux, esquisses, projet, dossier de consultation des entreprises et déclaration préalable : 100 heures, une phase exécution : suivi technique et financier des travaux : 50 heures.
- Coût des honoraires 6 300 € (150 h x 42 € = 6 300 €)

S'ajoute à cela le coût de la gestion administrative du dossier : 984 €.

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de confier cette mission au bureau d'étude de Loire Forez Agglomération, d'approuver le coût des honoraires de maîtrise d'œuvre (6 300 €) et le coût des honoraires liés à la gestion administrative du dossier (984€).

7. Demande de subvention 2022 moulin de Vignal

L'association du moulin de Vignal a déposé une demande de subvention relative à la communication en direction du grand public (flyer) et à l'organisation de la manifestation "le moulin en fête" qui se déroulera le jeudi 4 août 2022.

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'octroyer une subvention d'un montant de 1 000€ pour soutenir l'animation du « moulin en fête », action phare de l'association et temps fort pour tout le village.

8. Agenda (mis à jour et consultable en ligne sur le site communal : apinac.fr)

- **21 mai à 10h** : Réunion publique à la salle communale. L'équipe municipale convie les habitants à un échange autour des réalisations, des projets et de la vie de la commune. Ce moment sera suivi d'un apéritif convivial.
- **1er juin** : changement de propriétaire à l'épicerie. J-P Colombet prend sa retraite et cède le commerce à Marie Bravin.
- **18 juin à 14h10** : Visite guidée de l'exposition « mon savon » par Janine Martin-Prades, artiste apinacoise, à l'écomusée d'Usson. Covoiturage organisé. Inscription obligatoire à la mairie. Tarif de groupe : 2,50€ avec possibilité de visiter le musée.
- **Samedi 3 septembre** : fête du village. De nombreuses associations apinacoises se joignent au comité des fêtes pour préparer une journée festive. La municipalité s'associera au financement et à la préparation de cet événement. Détail du programme à venir sur le site : apinac.fr

9. Informations diverses

- Voirie : l'entreprise Colas interviendra cette année pour la réfection du chemin de César, du chemin de l'Émouloir et à Fournel.
- Commission jeunes : Marie-Claire Barcoudat anime un groupe de 4 jeunes qui souhaite s'investir dans la vie du village. Les jeunes âgés de 8 à 18 ans intéressés peuvent les rejoindre en s'adressant à la mairie.
- Le département de la Loire propose des spectacles de qualité à prix préférentiels. Les propositions sont nombreuses. Si vous souhaitez participer au choix que nous ferons dans cette offre culturelle, vous pouvez consulter la brochure à la mairie et laisser vos coordonnées. Ainsi, nous pourrions vous associer à la décision.

Fin de la séance du conseil municipal à 22h45.

Le prochain conseil municipal est prévu **le jeudi 9 juin 2022 à 20h30**.